



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe sur les véhicules de sociétés

Question au Gouvernement n° 2719

Texte de la question

## REFORME DE LA TAXE SUR LES VEHICULES DE SOCIETE

M. le président. La parole est à M. Alfred Trassy-Paillogues, pour le groupe UMP.

M. Alfred Trassy-Paillogues. Monsieur le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, j'appelle votre attention sur les difficultés posées par les nouvelles règles d'assujettissement à la taxe sur les véhicules de société telles qu'elles ont été définies lors de l'examen de la loi de finances pour 2006.

Un amendement du rapporteur général du budget au Sénat a jeté le trouble parmi les chefs d'entreprise en étendant cette taxe aux indemnités kilométriques et en établissant son calcul en fonction des émissions de dioxyde de carbone. Ainsi, dès lors qu'un salarié utilise son véhicule personnel à des fins professionnelles pour plus de 5 000 kilomètres par an et que ceux-ci lui sont remboursés sous forme d'indemnités kilométriques par l'employeur, la société est soumise à cette taxe, qui croît avec le kilométrage effectué.

Cette réforme pénalise toutes les sociétés en France et représente une pression fiscale supplémentaire sur des acteurs économiques dont notre pays a pourtant besoin. En outre, beaucoup d'incompréhensions entourent cette mesure car, selon une jurisprudence constante dans les domaines fiscal et social, les indemnités kilométriques sont, depuis toujours, considérées comme le remboursement des dépenses réelles à la charge de l'utilisateur, exonérées de toutes taxes, cotisations ou contributions.

Comment entendez-vous, monsieur le ministre, assouplir ces nouvelles règles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.

M. Jean-François Copé, *ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.* Je sais, monsieur le député, combien vous-même et un certain nombre de parlementaires vous êtes engagés sur ce sujet. Il est vrai que cette mesure, qui présente un certain nombre de composantes, notamment écologiques, avait besoin d'être toilettée, compte tenu des difficultés rencontrées notamment par les représentants des entreprises.

Mon objectif est d'agir de manière pragmatique et je vous remercie de m'y avoir aidé, ainsi que Thierry Breton. Nous proposons trois mesures d'aménagement. Premièrement, nous remontons le seuil d'entrée dans le barème de 5 000 à 15 000 kilomètres. Deuxièmement, nous prévoyons un abattement à partir de 15 000 euros. Troisièmement, à compter de cette année, l'entrée dans le dispositif se fait par tiers tous les trois ans pour l'ensemble des flottes extérieures à l'entreprise. La quasi-totalité des PME seront ainsi exonérées. Le dispositif est considérablement simplifié, de même que la procédure administrative puisque la déclaration n'est pas nécessaire en dessous de 15 000 euros.

Ces ajustements répondent à l'ensemble des préoccupations que vous avez évoquées. À la fois plus favorables à l'économie et plus claires sur le plan fiscal, elles s'inscrivent tout à fait dans l'action que nous menons pour le développement économique de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2719

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 mai 2006